

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe.



FINANCES

Un résultat 2023 satisfaisant, un budget prévisionnel 2024 prudent, une augmentation des taxes raisonnable et nécessaire.

Le budget clôturé de l'année 2023 de la commune de Saint Mamert affiche les montants suivants :

En recettes de fonctionnement : 1 423 777 € (contre 1 384 182 € en 2022)

En dépenses de fonctionnement : 1 231 437 € (contre 1 207 050 € en 2022)

La commune dégage donc un excédent annuel de 192 962 € (contre 177 132€ en 2022) sur la section de fonctionnement. Cet excédent cumulé avec les résultats 2022 nous permet d'obtenir un excédent de clôture global de 256 167 €. Ce résultat positif est dû notamment aux économies d'énergies réalisées grâce aux investissements dans la rénovation des bâtiments publics (LEDS, double vitrages, pompes à chaleur, pose de panneaux photovoltaïques...).

Par ailleurs, en investissement, la commune affiche pour 2023 :

En recettes d'investissement : 538 929 €

En dépenses d'investissement : 735 909 €

soit un déficit annuel de 196 979 € compensé pour partie par l'excédent dégagé l'année dernière (97 844€). Ce déficit est notamment dû à des retards dans la perception des subventions liées au projet de la Place des écoles – phase II.

Notre capacité à dégager des ressources financières pour permettre de nouveaux investissements (capacité d'autofinancement nette) s'est quelque peu améliorée en passant de 163 000 € à 175 000 €. Elle est dans la moyenne des autres communes de même taille au niveau national. Notre dette est peu élevée puisque notre encours de dette au 31 décembre 2023 était de 218 742 €. Ce qui représente 131 € euros par habitant contre en moyenne 383 € à 511 € pour les communes de la même strate démographique.

Le budget prévisionnel 2024 a été préparé dans le contexte suivant :

- une inflation estimée à 2,5% (contre 4,9% en moyenne sur l'année 2023) ;
- une augmentation des charges liées aux salaires (effectifs supplémentaires : 5 agents de l'école maternelle et le policier municipal), à l'entretien des bâtiments publics et au changement de traiteur pour la restauration scolaire ; augmentation toutefois atténuée par la sortie du syndicat intercommunal des écoles maternelles (SIEM) et les économies permises par les investissements réalisés sur l'éclairage public ;
- la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments publics (écoles, mairie, maison Dumond) et de rénovation de la voirie.

Dans ce contexte une augmentation de la fiscalité locale dans des proportions raisonnables a été nécessaire et votée à l'unanimité, comme suit, lors du conseil municipal du 21 mars :

Taxe foncière sur le bâti : 38.96 % → 41.00 %

Taxe foncière sur le non bâti : 61.66 % → 64.89 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,70% → 10,94 %

Les taux de taxes appliqués sont ajustés à la hausse mais correspondent à la moyenne des taux pratiqués sur les communes de même strate et restent inférieur aux taux appliqués dans les communes voisines.

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre :

- à 1 659 482 € en section de fonctionnement
- à 982 813 € en section d'investissement.

L'intégralité des documents présentés lors de la commission finances et du conseil municipal du 21 mars 2024 dédiés au vote du budget est disponible sur le site internet de la mairie à l'onglet : [mairie/commissions/compte-rendu commission finances](#) et à l'onglet : [mairie/ le conseil municipal/2024/compte-rendu conseil mars 2024](#)



DEUXIEME APPEL A CANDIDATURES – GESTION DES BIODECHETS

La commission extra-municipale en charge des biodéchets recherche de nouveaux membres pour la gestion des composteurs collectifs et de la plateforme stockage et de broyage des déchets verts. Cette commission est composée d'élus, d'agents des services techniques et de représentants de la société civile. Toutes personnes intéressée pour rejoindre la commission peut envoyer un mail à : laura.granier@st-mamertdugard.fr ou s'inscrire à la mairie. La date limite pour s'inscrire est le **15 juin**.



PROJET CAVE COOPERATIVE

Le projet de rénovation urbaine de la friche de la cave coopérative avance. La SPL Agate concessionnaire de l'opération pour le compte de la commune a procédé au choix de l'entreprise en charge de la démolition. C'est la société Buesa avec son sous-traitant Valgo qui aura la lourde charge de la démolition et du désamiantage pour un montant de 350 000 €. Les travaux de démolition ne pourront débuter qu'après acquisition officielle du site de la cave coopérative par la SPL Agate à l'EPF Occitanie pour un montant de 270 314 €. Il est important de rappeler que le porteur de projet a obtenu des fonds friches de l'Etat et de la Région à hauteur de 616 000 € pour l'acquisition et la réalisation des travaux de déconstruction et de réhabilitation du site. La société Antéa a la charge du suivi de ces travaux.

Avant d'engager cette opération, il a été nécessaire de procéder à des aménagements de compensation environnementales. Ainsi des nichoirs pour les faucons crécerelles et des abris pour les chauves-souris ont été posés dans plusieurs sites et arbres remarquables présents au sein de l'enveloppe urbaine. Un grand merci aux habitants qui ont accepté de participer à cette opération un peu particulière. De plus, l'éclairage de l'intérieur de la cave pour effaroucher les dernières chauves-souris encore présentes sur le site a également été effectué.

Les élus de la commune ont travaillé avec la SPL Agate et le groupement d'architectes urbanistes Ceretti et Techni architecture pour définir un avant-projet afin d'élaborer un cahier des charges permettant de consulter des promoteurs qui après rachat des terrains à bâtir pourront procéder aux aménagements et constructions dans un cadre pré défini.

Nous vous proposons de vous retrouver nombreux le lundi 27 mai à 19h00 au foyer communal afin de vous présenter l'avant-projet et ses grandes orientations et répondre à vos questions sur cette opération d'aménagement urbain.



PLAN LOCAL URBANISME (PLU)

Le travail sur la révision du PLU se poursuit notamment en concertation avec les services de l'Etat qui vont devoir donner un avis sur le dossier avant l'enquête publique. Plusieurs documents sont en cours de relecture pour vérifier que l'on n'y trouve pas d'incohérences et que les descriptifs ou les mesures proposés sont bien en adéquation avec un développement raisonné de notre territoire communal.

Plusieurs pièces vont composer ce dossier :

- Le rapport de présentation qui comme son nom l'indique présente non seulement le territoire communal mais aussi les perspectives de développement, d'urbanisation en adéquation avec la préservation de l'agriculture, des milieux naturels et la protection vis-à-vis des risques tels que les incendies ou les inondations.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est un document exposant les grands enjeux du développement communal pour les années à venir. Pour notre commune, il se présente sous la forme de 3 axes :

Axe 1 : programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré

Axe 2 : renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie

Axe 3 : mettre l'environnement au cœur du développement

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) exposent la manière dont la collectivité souhaite aménager et restructurer des quartiers ou des secteurs de son territoire. Pour notre commune, elles seront au nombre de 4 :

OAP 1 : secteur de l'ancienne cave coopérative à vocation d'habitats, d'activités économiques et d'équipements publics

OAP 2 : extension nord à vocation d'habitats, d'équipements publics et de services

OAP 3 : secteur centre à vocation d'équipements et de mobilités

OAP 4 « trame verte et bleue » : elle correspond à une orientation transversale sur tout le territoire communal, intégrant les problématiques environnementales en liaison avec la préservation et le développement des habitats écologiques (plantations, conservations des arbres remarquables, des haies..) notamment au sein de l'enveloppe urbaine.

- Le règlement va définir les modalités d'aménagement et de construction au sein du territoire communal en fixant des règles dans les différentes zones urbanisées ou urbanisables, naturelles ou agricoles. C'est en conformité avec ce document que seront délivrées les futures autorisations d'urbanisme après approbation du nouveau PLU.

L'élaboration de ce nouveau PLU se fait dans le cadre d'une procédure de concertation fixée par délibération du conseil municipal du 08 juin 2021. Plusieurs réunions avec les acteurs économiques, les agriculteurs et le monde associatif ont eu lieu en 2023. Le travail se poursuit avec pour objectif d'approuver le nouveau PLU après enquête publique fin 2024/début 2025.

Dans le cadre de la concertation, des permanences des élus vont être programmées prochainement pour recevoir les personnes qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur les objectifs du PLU et les projets prévus à court, moyen ou long terme.

Pour rappel, un registre est toujours disponible en mairie pour formuler des remarques ou des doléances officielles sur le projet de PLU. Les documents sont disponibles sur le site internet de la mairie à l'onglet -> cadre de vie -> urbanisme : <https://www.mairiest-mamertdugard.fr/urbanisme/>



LA RENOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, UN PROJET PLUS COMPLIQUÉ QUE PREVU !

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire ont débuté en octobre 2023 par la démolition du petit hangar situé dans la cour de l'école, contre le bâtiment de la bibliothèque. Ils devaient reprendre dès ce mois d'avril sur la base du projet validé avec les enseignants et présenté aux parents d'élèves en janvier dernier mais les dernières études de sol réalisées ont montré que des travaux de rénovation sur le bâtiment du restaurant scolaire et les classes attenantes ne pouvaient être réalisés sans risque pour la stabilité de la structure de ces bâtiments. La démolition et la reconstruction des bâtiments concernés doit donc être envisagée. Le cabinet d'architectes travaille sur un nouveau projet qui devrait permettre d'avoir au niveau de l'entrée de l'école un bâtiment entièrement dédié aux activités périscolaires, accueil du matin et du soir et restauration scolaire ainsi qu'un pôle administratif, salle des maîtres et bureau de la direction.

La démolition et la reconstruction occasionnant des surcoûts il a été demandé aux architectes de rechercher toutes les pistes d'économies possibles. Nous espérons disposer d'un nouveau projet et de l'estimation des coûts d'ici la fin du mois de juin.



INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE « LES PÉQUELETS » POUR LA RENTRÉE 2024-2025 À PARTIR DU 13 MAI 2024 SUR RENDEZ-VOUS

→ Qui peut-on inscrire ?

Les enfants de St Mamert et de Parignargues nés en 2021 et les nouveaux résidents, nés en 2019 et 2020.

→ Comment s'inscrire ?

ÉTAPE 1 : Se rendre à la **mairie de son domicile** avec un justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF...), numéros de portable et mails des parents pour y retirer une ATTESTATION de RESIDENCE sur la commune.

ÉTAPE 2 : Se rendre à la **mairie de St Mamert** avec : l'attestation de résidence, le livret de famille, les numéros de portable et mails des parents pour y retirer un ATTESTATION d'INSCRIPTION SCOLAIRE aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie : Lundi : 13h00 à 18h30, Mardi et Jeudi: 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h00

ÉTAPE 3 : Prendre rendez-vous avec la directrice, Christine LEBRE par téléphone au 04.66.81.19.54 ou par mail : maternelle.lespequelets@gmail.com

ÉTAPE 4 : Se rendre à l'école **maternelle** de St Mamert avec votre enfant, certificat d'inscription scolaire, le livret de famille, le carnet de santé et un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés.



RESEAUX ET VOIRIE

Rue de la Mazade :

Les travaux de remise en état des réseaux d'eau et d'assainissement viennent de se terminer. L'enfouissement des réseaux aériens devrait prochainement débuter pendant 2 mois. En suivant, la remise en état de la voirie devrait débuter avant la fin de l'année.

Rue des Tilleuls :

Des travaux de remise en état de l'assainissement sont en cours pour une durée de 1 mois.

Rue Adrien Gory :

L'entreprise Colas va refaire l'enrobé de la rue Adrien Gory dans les prochaines semaines pour un montant de 14 832 € TTC.

FOYER COMMUNAL

Les sanitaires du foyer vont être remis en bon état de fonctionnement et tout le système d'éclairage sera changé en leds pour un montant total de 11 050 € TTC. A la suite, une nouvelle sono sera installée.

ECOLE MATERNELLE

Un nouveau « grand jeu » sera installé dans la cour de l'école durant le mois de juillet pour un montant de 23 600 € TTC.

ENTRETIEN DES ARBRES DU VILLAGE

Les pins du parking à côté de la gendarmerie viennent d'être élagués.

Les tilleuls implantés devant l'auto-école et dans le parc de la maison Dumond vont faire l'objet d'une taille sanitaire.

Les arbres le long du ruisseau de Leins au niveau du lotissement du Moulin vont également être élagués.

Montant total : 4 000 € TTC



Une procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon vient d'être lancée. Un affichage des concessions visées a été effectué sur les portes du cimetière et un panneau a été mis en place sur chaque concession.

La constatation d'état d'abandon des concessions concernées sera réalisée le **18 juin 2024 à 10 heures**.



OUVERTURE PLATEFORME DECHETS VERTS

Ouverture de la plateforme pour la gestion des déchets verts produits sur la commune tous les premiers mercredis (9h-16h30) et samedis (8h-18h) de chaque mois.

Les types de déchets verts acceptés sont les branches (végétation ligneuse) et les morceaux de bois coupés. Attention pas de tonte d'herbe ni de feuilles.

Pour rappel, la plateforme est située à Montmal (sur le chemin en direction du moulin de St Mamert). Chemin situé entre les deux entrées de St Mamert quand on est sur la route D22.



REUNION PUBLIQUE LIAISON CYCLABLE –

MERCREDI 12 JUIN – 19H AU FOYER

Avec la prise en main en 2021 de la compétence « Pistes Cyclables », Nîmes Métropole a dû mettre en œuvre son propre schéma de mobilité à l'échelle du territoire. Il s'agit notamment de développer la place des mobilités douces dans notre quotidien. Objectif : Doter le territoire d'un maillage cohérent et sécurisé de voies cyclables. Venez découvrir le projet de la première piste cyclable de l'agglomération entre Saint Mamert du Gard et Fons Outre Gardon le **mercredi 12 juin à 19h au foyer de St Mamert**.



EVENEMENTS JUILLET

FETE VOTIVE

Du 4 juillet au 7 juillet.

13 JUILLET

A l'occasion de la fête nationale, la municipalité organise une soirée le **samedi 13 juillet** à partir de 19h30 sur la place des écoles. Inscriptions à venir chez les commerçants.



INAUGURATION NOUVEAU BOULODROME

Cette année, le boulodrome a pris place au parc Jean Rémy SOLANA, dit parc des associations. Ce nouveau terrain de jeu compte déjà de nombreux habitués, heureux de venir taquiner le cochonnet dans une ambiance conviviale. Le boulodrome rejoint ainsi la balançoire et apporte à ce parc une dimension intergénérationnelle, où jeunes et moins jeunes se retrouvent avec plaisir à l'ombre du grand tilleul.

Ce nouvel espace sera inauguré le samedi 8 juin en présence des élus du CMJ et des membres de l'association la Mariette qui vous invitent à participer au concours de boules organisé à cette occasion.

Inscriptions sur place à partir de 9h30.

Un apéritif offert par la municipalité clôturera cette matinée dans la joie et la bonne humeur



ELECTIONS EUROPEENNES – DIMANCHE 9 JUIN – 8H-18H

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le dimanche 9 juin pour les élections européennes. Pour rappel, présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.



COURSE PEDESTRE « FOLEE DES BERGERIES »

La course pédestre de Saint Mamert aura lieu le **dimanche 23 juin 2024**. Le départ sera donné à **10h00** devant la mairie pour un parcours de **10 km**, un cadeau de bienvenue ainsi qu'un buffet à l'arrivée seront offerts à chaque participant.

Les inscriptions se font **uniquement en ligne** sur ATS sport point course jusqu'au samedi **22 juin** via le lien suivant : https://www.ats-sport.com/epreuve.php?id_epreuve=8600



FETES DES ECOLES

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et les associations de parents d'élèves travaillent déjà à l'organisation des fêtes des écoles. Notez qu'en raison de l'installation de ces animations, la circulation sera réglementée par arrêté de voirie à partir de 17h sur le parking de la place des écoles.

Agenda :

21 juin : Fête de l'école maternelle

28 juin : Fête de l'école élémentaire

Les associations de parents d'élèves œuvrent toute l'année pour offrir aux enfants activités, animations et sorties scolaires. Ces fêtes de fin d'année viennent clôturer une année scolaire riche en apprentissages, échanges et pleine de beaux souvenirs pour les élèves de nos écoles.



SAMEDI 14 SEPTEMBRE : FORUM DES ASSOCIATIONS ET MARCHE NOCTURNE

La municipalité de Saint Mamert organise la deuxième édition de son marché nocturne le **samedi 14 septembre** sur la place des écoles de **17h30 à 22h30**. Le forum des associations sera également présent de **17h30 à 19h30**.

C'est le moment de découvrir les associations du village et de partager un moment convivial entre amis, en famille ou entre voisins !

De nombreux exposants seront présents : producteurs, artisans, créateurs, bijoux, cosmétiques, décoration, épicerie fine, peinture, couture, livres, food trucks, ...

Buvette et restauration sur place.